



Conseiller – Conseillère en environnement

Service de l'environnement et du développement durable
Poste cadre régulier - 37.5 heures par semaine

Le Service de l'environnement et du développement durable souhaite accueillir un(e) conseiller (ère) afin de combler son équipe. À la Ville de Mont-Tremblant, le respect et l'esprit d'équipe sont au cœur de nos valeurs. Sous la responsabilité du directeur du Service de l'environnement et du développement durable, voici la description des tâches associées au poste :

Principales responsabilités

- Agir à titre de rôle-conseil auprès des services de la Ville, pour assurer la conformité et l'intégration des meilleures pratiques environnementales dans le cadre des projets de la Ville;
- Collaborer de concert avec les membres du personnel des différents services de la Ville afin d'intégrer les considérations environnementales dans une approche multidisciplinaire, en tenant compte des réalités opérationnelles, techniques et administratives de chaque secteur d'activité.
- Développer, réviser et mettre en œuvre les politiques, règlements, procédures et plans d'action environnementaux pour soutenir les opérations municipales en lien avec la planification stratégique de la Ville;
- Collaborer avec les associations de lacs et superviser la mise en œuvre des actions de conservation des milieux naturels;
- Collaborer avec les autres membres de l'équipe dans la réalisation d'objectifs communs pour le Service de l'environnement et du développement durable;
- Analyser les situations relatives aux plaintes citoyennes à caractère environnemental et en assurer le suivi;
- Maintenir à jour ses connaissances et expertises dans les domaines relevant de ses responsabilités;
- Assister à des comités internes ou externes à titre de représentant du Service de l'environnement et du développement durable;
- Collaborer avec le directeur à l'élaboration du budget du service;
- Superviser les employés selon ce qui est prévu à l'organigramme;
- Gérer les contrats octroyés à des consultants pour des études ou expertises environnementales spécifiques en appui aux projets municipaux;
- Rédiger des documents techniques, des notes de service, des rapports et des avis professionnels, et préparer les dossiers pour les instances décisionnelles.

Cette liste n'est pas restrictive. Dans l'exercice de ses fonctions, la personne peut effectuer toutes autres tâches connexes.

Exigences

- Détenir un baccalauréat en environnement, biologie, écologie, génie environnemental ou dans une discipline connexe;
- Avoir une expérience pertinente à la fonction d'environ 5 ans;
- Démontrer une excellente maîtrise de la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit et de fortes aptitudes pour la rédaction d'avis professionnels et de documents techniques;
- Avoir une bonne connaissance de la langue anglaise à l'oral afin de pouvoir s'exprimer auprès des citoyen(ne)s;
- Avoir une connaissance approfondie de la législation et de la réglementation environnementale applicable au milieu municipal;

Profil recherché

- Capacité d'adaptation et facilité de travailler en équipe;
- Avoir le souci du détail, l'esprit d'analyse et de synthèse;
- Être un bon communicateur en faisant preuve de diplomatie.

Qu'est-ce qu'une carrière à la Ville de Mont-Tremblant vous réserve?

- Une intégration salariale selon l'expérience à partir de 90 497 \$;
- Possibilité de télétravail selon les besoins et les dispositions en place ;
- Conditions avantageuses comprenant 4 semaines de vacances dès la première année complète travaillée, 10 journées de congés de maladie par année (payables si non utilisées), ainsi que des congés fériés et autres congés prévus.

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae par courriel au Service des ressources humaines au plus tard le 6 avril 2026: rh@villedemont-tremblant.qc.ca

Nous vous remercions de votre intérêt, seules les personnes retenues seront contactées.

La Ville de Mont-Tremblant souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les « femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées ».